

Séance publique du 7 juin 2019

Présents : M. Schank, bourgmestre ; F. Pereira Gonçalves et J. Sanavia, échevins ; M. Binsfeld, R. Origer, R. Brimmeyer, L. Hilger, M. Welter ép. Missavage et A. Lutgen ép. Demuth ; conseillers ; L. Leyder, secrétaire.

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

- Proposition d'affecter Mme Elisabeth Wolff de Wahl et Mme Caroline Weis de Boulaide aux postes vacants au cycle C2-4 de l'école fondamentale à partir de l'année scolaire 2019/2020.
- Proposition d'affecter Mme Marie-Louise Theisen de Merscheid au poste vacant au cycle C1 précoce de l'école fondamentale pour l'année scolaire 2019/2020.
- Arrêt provisoire de l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2019/2020.
- Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020.
- Remplacement du règlement d'occupation des postes (ROP) du 18 mai 2010 de l'enseignement fondamental à Heiderscheid par un nouveau règlement.
- Approbation des déclarations de recettes de l'exercice 2018 au montant total de 10.451.928,84 EUR.
- Admission de l'état des recettes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2018 au montant total de 186.627,54 EUR, dont 182.682,29 EUR en reprises provisoires et 3.945,25 EUR en décharges.
- Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2020 comme suit :
A : 450 % ; **B1** (constructions commerciales) : 600 % ; **B2** (constructions à usage mixte) : 450 % ; **B3** (constructions à autre usage) : 450 % ; **B4** (maisons unifamiliales et maisons de rapport) : 450 % ; **B5** (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation) : 450 % ; **B6** (terrains à bâtir à des fins d'habitation) : 900 %.
- Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt commercial pour l'année d'imposition 2020 à 300 %.
- Décision de ne pas accepter la demande de résiliation anticipée du contrat de bail concernant une parcelle agricole à Merscheid par les époux Olinger-Metz de Grosbous.
- Approbation d'une convention avec la Fondation « Hëllef fir d'Natur » de Kockelscheuer dans le cadre de la réalisation du lotissement « bei Schmitzgart » à Heiderscheid afin d'évacuer les eaux pluviales provenant du bassin de rétention, contre paiement d'une indemnité forfaitaire unique de 1.000,00 EUR.
- Approbation, dans le cadre du redressement du CR314 entre Eschdorf et Lultzhausen, d'un acte notarié aux termes duquel la commune acquiert auprès de Madame Marie-Jeanne Jans de Luxembourg une parcelle sise à Eschdorf contenant 10 centiares, au prix total de 40,43 EUR.
- Approbation, dans le cadre du redressement de la voirie communale à Eschdorf, d'un acte notarié aux termes duquel la commune acquiert auprès des époux Robert et Anne Everling-Theis d'Eschdorf des

parcelles sises à Eschdorf, contenant 32 centiares au prix total de 240,00 EUR.

- Décision de modifier le règlement de circulation de base (création d'emplacements avec bornes de recharge pour véhicules électroniques sur la Place des Jardins à Esch-sur-Sûre et près de la mairie à Eschdorf, fixation de la priorité de circulation sur le pont - Rue de Kaundorf à Esch-sur-Sûre et création d'une place de stationnement aménagée et réservée aux personnes handicapées ou à mobilité réduite près du nouvel atelier communal à Heiderscheid).
- Décision de prier le Parc Naturel de la Haute-Sûre d'émettre au nom et pour le compte de la commune d'Esch-sur-Sûre un avis relatif à l'élaboration du 3^{ème} plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau.
- Approbation des plans et devis concernant les travaux de réaménagement de la rue « Um Réider » à Eschdorf au montant total de 490.420,43 EUR TVAC établis par le bureau d'études Rausch & Associés de Wahl.

- **Séance publique du 26 juillet 2019**

Présents : M. Schank, bourgmestre ; F. Pereira Gonçalves et J. Sanavia, échevins ; M. Binsfeld, R. Brimmeyer, L. Hilger, M. Welter ép. Missavage et A. Lutgen ép. Demuth ;
Excusé : R. Origer, conseiller

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

- Acceptation de la démission de ses fonctions d'employé communal à Mme Thérèse Wallers de Heiderscheid avec effet au 1^{er} septembre 2019.
- Création d'un poste sous le statut de salarié à tâche intellectuelle pour assurer la surveillance dans le bus scolaire.
- Conversion, avec effet au 1^{er} août 2019, d'un poste d'agent sanitaire infirmier vacant en poste d'éducateur diplômé sous le statut d'employé communal pour les besoins de la Maison relais « Kannerstuff » à Heiderscheid.
- Remplacement de l'adresse attribuée à la maison d'habitation sise à L-9650 Esch-sur-Sûre, rue d'Eschdorf 13, par l'adresse L-9650 Esch-sur-Sûre, rue d'Eschdorf 17.
- Accord provisoire de l'organisation scolaire des cours de musique dispensés par l'école de musique de l'UGDA en 2019/2020 et approbation de la convention confiant les cours de musique en 2019/2020 à l'U.G.D.A.
- Arrêt provisoire du compte administratif 2017 (**Recettes ordinaires** : 11.430.888,52 EUR ; **Dépenses ordinaires** : 9.101.606,78 EUR ; **Recettes extraordinaires** : 8.919.058,98 EUR ; **Dépenses extraordinaires** : 5.734.565,17 EUR).
- Arrêt provisoire du compte de gestion 2017 (**Recettes ordinaires** : 11.430.888,52 EUR ; **Dépenses ordinaires** : 9.101.606,78 EUR ; **Recettes extraordinaires** : 8.919.058,98 EUR ; **Dépenses extraordinaires** : 5.734.565,17 EUR).

- Approbation d'une convention entre l'Office social commun de Wiltz, les collèges échevinaux des communes de Boulaide, d'Esch-sur-Sûre, de Goesdorf, du Lac de la Haute-Sûre, de Wiltz et de Winseler et le ministre de la Famille et de l'Intégration réglant le fonctionnement de l'Office social commun de Wiltz en 2019.
- Approbation des statuts modifiés du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC.
- Reclassement de plusieurs parcelles sises à Lultzhausen, lieux-dits « An der Driicht » et « Auf dem Loor » en domaine communal privé en vue de les vendre aux propriétaires adjacents dans l'intérêt du redressement de la voirie communale à Lultzhausen.
- Approbation d'un acte d'échange avec les époux Nico et Suzette Mayer-Schaltz de Merscheid concernant des parcelles forestières sises à Merscheid, lieux-dits « Um Weissen Stein » et « An der Domp », avec paiement d'une soulte de 5.000,00 EUR en faveur de l'Administration communale d'Esch-sur-Sûre.
- Approbation de divers contrats concernant des concessions funéraires.
- Accord de principe, dans l'intérêt du réaménagement du réservoir d'eau à Esch-sur-Sûre, de conclure une convention avec Monsieur le Docteur Xavier Miller d'Esch-sur-Sûre concernant une co-utilisation des lignes existantes raccordant sa maison d'habitation sise à Esch-sur-Sûre, um Holz, aux réseaux électrique et téléphonique.
- Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation à Merscheid du collège échevinal du 12 juillet 2019.
- Allocation d'un subside extraordinaire de 250,00 EUR au Club des Jeunes de Heiderscheid pour avoir participé à l'organisation en 2019 de la réception officielle à l'occasion de la célébration publique de la Fête nationale.
- Allocation d'un subside extraordinaire de 205,00 EUR à l'association « Mach keen Zirkus asbl » destiné à financer la conception et la distribution d'un flyer dans l'intérêt de la réalisation du projet « Zirkus zu Heischent » au mois de juillet 2019.